



REUNION DE CONCERTATION SUR LES PROPOSITIONS DE TAUX DE PROMOTION AU TITRE DES ANNEES 2012 – 2013 - 2014

Le 20 septembre 2011, l'administration a réuni les organisations syndicales afin d'examiner les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés dans les corps du MAAPRAT au titre des années 2012, 2013 et 2014. Ces taux seront ensuite présentés devant la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

CORPS - GRADES	TAUX (en %)	
	Propositions administration	Propositions retenues par l'administration mais restant à valider par la DGAFP
<i>Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement</i> Ingénieur divisionnaire	12 %	12 %
<i>Techniciens supérieurs des services du ministère de l'agriculture</i> Technicien principal Chef technicien	15 % 8 %	12 % 10 % acceptés. (Estimation à 11 % évaluée et éventuellement retenue selon les résultats)
<i>Adjoints techniques</i> Adjoint tech 1 ^e classe Adjoint tech principal 2 ^e classe Adjoint tech principal 1 ^e classe	30 % 30 % 30 %	40 % 40 % 30 %
<i>Attachés d'administration</i> Attaché principal	13 %	13 %
<i>Secrétaires administratifs</i> Classe supérieure Classe exceptionnelle	10 % 15 %	12 % 15 %
<i>Assistants de service social</i> Principal	25 %	25 %
<i>Adjoints administratifs</i> Adjoint adm 1 ^e classe Adjoint adm principal 2 ^e classe Adjoint adm principal 1 ^e classe	30 % 24 % 25 %	40 % 24 % 25 %

L'administration rappelle que tout dépassement des taux fixés par la DGAFP devra être financé sur le « retour » aux agents.

FORCE OUVRIERE a obtenu pour les corps des :

- **IAE** : le maintien du taux proposé (12 %). A noter que la fusion envisagée avec les autres corps (ITPE...) serait effective en 2013. Dans la perspective de la fusion avec les ITPE, ceux-ci ont obtenu un taux de 10 % en 2012, 11 % en 2013 et 12 % en 2014, soit l'harmonisation avec les IAE.
- **TSSMA** : Plusieurs hypothèses ont été envisagées :
 - 1 - 10% dans le grade de Chef Technicien avec éventuellement une possibilité de porter ce taux à 11 % après analyse.
 - 2 - maintien du taux à 10 % en 2012 et 11 % à partir de 2013.

Pour l'Administration, il est clair que dans le cadre de la mise en place du NES, les techniciens supérieurs ont « bénéficié » d'un avancement de grade systématique lors de leur reclassement. De ce fait, elle estime ne pas devoir maintenir le taux antérieur de 11 %.

- **Adjoins techniques** : l'augmentation des taux pour les 2 premiers grades avec notamment l'alignement sur la filière administrative pour le 1er grade.
- **Attachés d'administration** : le maintien du taux proposé en attente de l'adhésion ou non au CIGEM. L'administration a rejoint l'analyse de FO : adhérer ou ne pas adhérer au CIGEM ne garantira pas le taux de 13 % jusqu'en 2014.
- **Secrétaires administratifs** : l'augmentation du taux pour le passage en classe supérieure, ce qui permettra d'augmenter le nombre de promus en classe exceptionnelle.
- **Assistants de service social** : le maintien du taux proposé vu l'effectif réduit du corps.
- **Adjoins administratifs** : la hausse du taux pour le 1er grade à hauteur de 40 %.

Informations complémentaires :

- ➔ **Pour les corps concernés par l'intégration des agents issus des offices** (IAE, attachés d'administration, TSSMA, secrétaires administratifs), un quota de promotion sera affecté aux agents des offices pendant au moins 1 an, avec possibilité de proroger ce délai après analyse afin de ne pas léser les agents MAAPRAT dans leur avancement.
- ➔ **CIGEM – GRAAF** : la Fonction Publique a engagé une réflexion. Un projet de liste des fonctions au MAAPRAT qui pourraient être prises en compte pour l'accès au GRAAF est actuellement en cours de rédaction. Toute la difficulté réside dans le fait de ne pas oublier les agents effectuant des missions spécifiques MAAPRAT qui ne se retrouveraient pas dans le futur catalogue des fonctions éligibles au GRAAF. FO a demandé et obtenu qu'une simulation par secteur soit établie (administration centrale, services déconcentrés, enseignement agricole, établissements publics).
- ➔ **Filières C administratif et technique** : FO a rappelé à l'Administration son engagement concernant les 1ers grades (1ère classe), à savoir que ces pieds de filière ne doivent pas dépasser 5 % des effectifs. FO a donc contraint l'Administration à augmenter le taux de promotion dans le 2e grade à hauteur de 40 n%.

COMMENTAIRES

- **FO a constaté une nouvelle fois une certaine frilosité de notre administration dès qu'il s'agit de monter au créneau pour défendre ses agents : celle-ci reste toujours suspendue à la volonté (bonne ou mauvaise) de la DGAFP.**
- **un rappel ! Toute augmentation des promotions est financée par le fameux retour aux agents (non remplacement d'un fonctionnaire sur deux) et de ce fait les agents du MAAPRAT auto-financent eux-mêmes leur déroulement de carrière.**